

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20250415_015

DEMANDE DE DEMENAGEMENT

Le Maire de la Commune de Vendeville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Madame MASSE Elodie – 3, rue de Fâches – 59175 VENDEVILLE en vue du stationnement d'un camion de déménagement chez Madame MASSE Elodie – 3, rue de Fâches – 59175 VENDEVILLE pour le Samedi 19 Avril 2025 à partir de 9 heures jusqu'à 12 h 30.

L'affichage doit être effectué 48 heures avant l'opération.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le camion de déménagement sera autorisé à stationner le Samedi 19 Avril 2025 à partir de 9 heures jusqu'à 12 h 30 entre les n° 10 et 14, rue de Fâches à VENDEVILLE pour Madame MASSE Elodie – 3, rue de Fâches – 59175 VENDEVILLE.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit entre les n° 10 et 14, rue de Fâches à VENDEVILLE le Samedi 19 Avril 2025.

ARTICLE 3 :

Madame MASSE Elodie à VENDEVILLE sera tenue de poser de part et d'autre du camion de déménagement des panneaux invitant les passants à la prudence.

ARTICLE 4 :

Madame MASSE Elodie à VENDEVILLE sera tenue responsable de tout accident pouvant survenir de par le stationnement de ce camion de déménagement.

ARTICLE 5 :

Madame MASSE Elodie à VENDEVILLE procédera au nettoyage des abords intéressés, dès l'achèvement de l'opération.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Madame MASSE Elodie à Vendeville et adressée à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 15 Avril 2025


Le Maire,
Ludovic PROISY